

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

RALLYE

PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE RALLYE



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de Rallye a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 14 octobre 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Rallye.

Le présent document incorpore par référence (i) le document de référence de Rallye pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2014 sous le numéro D.14-0369 et (ii) le rapport financier semestriel de Rallye au 30 juin 2014 diffusé le 30 juillet 2014, et complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Groupe Go Sport, initiée par Rallye, sur laquelle l'AMF a apposé son visa n° 14-553 par une déclaration de conformité en date du 14 octobre 2014 (l'« **Offre** »).

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Rallye (www.rallye.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Rallye
83, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Oddo Corporate Finance
12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
I. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
II. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014.....	4
III. COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014.....	5
III.1 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 8 SEPTEMBRE 2014	5
III.2 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 14 OCTOBRE 2014.....	5
IV. COUTS ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION.....	8
V. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES DE RALLYE.....	9
V.1 MONTANT ET TRAITEMENT COMPTABLE DE L'ECART D'ACQUISITION.....	9
V.2 IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE RALLYE	9
VI. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A RALLYE.....	9

PREAMBULE

Il est rappelé que, en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, la société Rallye, société anonyme au capital de 146.074.734 euros, dont le siège social est sis 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574 (« **Rallye** » ou l'« **Initiateur** »), offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Groupe Go Sport, société anonyme au capital de 45.330.276 euros dont le siège social est sis 17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776 (« **Groupe Go Sport** » ou la « **Société** ») d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») la totalité des actions de la Société admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000072456 (mnémonique GSP) (les « **Actions** ») non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur.

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, Rallye a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire dès la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre et au plus tard dans les trois mois suivant sa clôture. Dès lors, les Actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation de 9,10 euros par Actions, égale au prix de l'Offre, nette de tous frais.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues, directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du présent document, soit, à la connaissance de l'Initiateur :

- un nombre maximum de 449.443 actions existantes représentant 3,97% du capital et au plus 3,52% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 11.332.569 actions et d'au plus 14.137.981 droits de vote théoriques (calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF), compte tenu de la décision du conseil d'administration de Groupe Go Sport de ne pas apporter les actions auto-détenues par la Société qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, 83.081 actions ; et
- la totalité des actions qui seraient susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** »), pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre et que les actions résultant de leur exercice soient cessibles en application du règlement de plans des Options, soit à la connaissance de l'Initiateur 105.259 actions.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas cessibles d'ici la clôture de l'Offre, et qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, 56.851 actions.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre porte ainsi sur un nombre total maximal de 554.702 Actions.

I. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Le présent document incorpore par référence (i) le document de référence de Rallye pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2014 sous le numéro D.14-0369 et (ii) le rapport financier semestriel de Rallye au 30 juin 2014 diffusé le 30 juillet 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Rallye figurent dans (i) le document de référence de Rallye pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2014 sous le numéro D.14-0369 et (ii) le rapport financier semestriel de Rallye au 30 juin 2014 diffusé le 30 juillet 2014, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le document de référence de Rallye pour l'exercice 2013 est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Rallye (www.rallye.fr). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Rallye, 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, et de Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris. Le rapport financier semestriel de Rallye au 30 juin 2014 est disponible sur le site Internet de Rallye (www.rallye.fr) et peut par ailleurs être obtenu sans frais selon les mêmes modalités que le document de référence.

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis la publication du rapport financier semestriel de Rallye au 30 juin 2014 sont inclus ci-après dans le présent document.

II. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

Les faits nouveaux ou événements significatifs récents intervenus depuis la diffusion du rapport financier trimestriel au 30 juin 2014 sont retracés à travers les communiqués de presse repris au paragraphe III ci-dessous. Il n'existe pas d'autres faits nouveaux ou événements significatifs annoncés par Rallye depuis la diffusion du rapport financier trimestriel au 30 juin 2014.

III. COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

III.1 Communiqué de presse du 8 septembre 2014

« Paris, le 8 septembre 2014

Rallye annonce son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de la société Groupe GO Sport

Rallye a informé Groupe GO Sport de son intention de déposer prochainement un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Groupe GO Sport à un prix de 9,10 euros par action, suivie, si les conditions sont réunies, d'un retrait obligatoire. Ce prix sera soumis à l'appréciation de l'expert indépendant désigné par Groupe GO Sport et de l'Autorité des marchés financiers.

Le conseil d'administration de Groupe GO Sport, réuni à cet effet ce jour, a décidé à l'unanimité de nommer, conformément aux dispositions de l'article 261-1 I 1° et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le cabinet Farthouat Finance, représenté par Madame Marie-Ange Farthouat, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée et le cas échéant du retrait obligatoire.

Le conseil d'administration de Groupe GO Sport émettra un avis motivé sur les termes et conditions du projet d'offre publique d'achat simplifiée une fois qu'il aura pris connaissance du rapport de l'expert indépendant et de la documentation y afférente.

Cet avis motivé et le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La société Rallye détient à ce jour, directement et indirectement, 93,72% du capital et 94,62% des droits de vote de la société Groupe GO Sport. »

III.2 Communiqué de presse du 14 octobre 2014

« RALLYE

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2014

Chiffre d'affaires du Groupe Rallye par branche d'activité

CA consolidé HT (en M€)	T3 2014	T3 2013 ¹	Var T3 2014/2013
Groupe Casino	11 967	11 777	+1,6%
Groupe GO Sport	180	172	+5,1%
Autres*	1	4	-
Total Groupe Rallye	12 148	11 952	+1,6%

* Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements

Au 3^{ème} trimestre 2014, le chiffre d'affaires consolidé de Rallye s'élève à 12,1 Mds€, en hausse de +1,6% par rapport au 3^{ème} trimestre 2013.

Groupe Casino : Au T3 2014, ventes de 12 Mds€, en croissance totale de +1,6% et de +2,8% en organique². En France, chez Géant, les volumes PGC-FI s'inscrivent en croissance (+1,4%) sur une base 2013 déjà en progression. Sur deux ans, la croissance des volumes PGC-FI est désormais positive à +2,3%. Sur les quatre dernières semaines, la progression des volumes alimentaires est de +3,6%. Après une faible activité durant l'été, bonnes tendances en septembre et au début du mois d'octobre dans toutes les enseignes. A l'international, chiffre d'affaires en croissance organique² de +6,1%, porté par les ventes alimentaires au Brésil en croissance de +6,7% en organique² et par une bonne dynamique d'expansion dans l'ensemble des zones. GMV de Cnova (E-commerce) de 1 098,8 M€, en très forte croissance de +30,6%.

Au 3^{ème} trimestre 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Casino s'élève à 12 Mds€. L'effet change est désormais neutre sur la période. Hors variations de périmètre et effet calendaire, la croissance organique² est de +2,8% dont +6,1% à l'international et -1,6% en France. La progression du chiffre d'affaires est de +5,0% à l'international et de +1,6% au total pour le Groupe Casino. L'effet calendaire est de -0,7% en moyenne en France et de -0,3% à l'international.

¹ Le chiffre d'affaires 2013 retraité qui résulte de l'application rétrospective de la norme IFRS 11 (suppression de la consolidation proportionnelle en 2013 des co-entreprises du Groupe) figure en page 3. Il n'en est pas tenu compte dans les évolutions de ce tableau qui sont exprimées par rapport au chiffre d'affaires du T3 2013 tel que publié en 2013. Les chiffres publiés en 2014 tiennent compte de la suppression de l'intégration proportionnelle.

² Hors essence et calendaire, la croissance organique s'entend à périmètre et change constants.

En France, les activités de distribution alimentaire s'inscrivent en repli de -2,7% en organique au 3^{ème} trimestre 2014, impactées par l'exposition élevée du Groupe Casino sur les zones touristiques, qui ont été affectées par la mauvaise saison. Les ventes intègrent par ailleurs les baisses de prix chez Géant et Leader Price ainsi que la déflation des fruits et légumes. Après une faible activité durant l'été, les tendances se sont sensiblement améliorées en septembre et début octobre dans toutes les enseignes. Le chiffre d'affaires total inclut un effet calendaire de -0,7% et un effet essence de -0,5%.

A l'international, les activités de distribution alimentaire en Amérique Latine et en Asie enregistrent de bonnes performances. La croissance des ventes est satisfaisante au Brésil, en Colombie et en Uruguay. Malgré un contexte macroéconomique peu favorable, les ventes de l'Asie sont en progression organique, notamment tirées par un bon niveau d'expansion. Les ventes de l'activité Latam Electronics (Viavarejo), qui se comparent à un T3 2013 particulièrement dynamique, sont en légère progression organique dans un contexte d'anticipation des ventes liées à la coupe du monde sur le T2.

L'activité de **E-commerce** du Groupe Casino (Cnova) est en très forte croissance dans l'ensemble des zones.

Groupe GO Sport : Chiffre d'affaires de Groupe GO Sport en hausse de 5,1% au T3 2014

En France, les ventes de l'enseigne **GO Sport** sur le trimestre s'affichent en hausse de +2,0% en comparable, notamment grâce au maintien d'une dynamique promotionnelle soutenue et aux bonnes performances des opérations menées dans le cadre de la rentrée des classes. Les ventes à magasins comparables et taux de change constant de **GO Sport en Pologne** sont en recul de -5,2%, impactées négativement par l'intensité concurrentielle accrue sur le marché polonais. **Courir** publie un chiffre d'affaires en forte hausse, tiré notamment par le succès des opérations commerciales de rentrée des classes.

Par ailleurs, Rallye a déposé le 30 septembre 2014 un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Groupe GO Sport non encore détenues directement ou indirectement par elle. L'offre, dont l'Autorité des marchés financiers a déclaré la conformité le 14 octobre 2014, s'effectuera à un prix de 9,10 euros par action et sera suivie d'un retrait obligatoire, si les conditions le permettant sont réunies.

Rallye : une situation de liquidité renforcée

- La cession du **portefeuille d'investissements**, composé d'actifs financiers et immobiliers diversifiés et de qualité, se poursuit.
- **Rallye bénéficie d'une situation de liquidité très solide**, avec plus de 2,0 Mds€ de lignes de crédit confirmées, non-utilisées et immédiatement disponibles au 30 septembre 2014.

Annexe : Chiffre d'affaires 2013 retraité de l'impact de l'application rétrospective d'IFRS 11 et variation 2014 / 2013 retraitée

Le chiffre d'affaires 2013 présenté ci-dessous (« T3 2013 retraité ») a été retraité de l'application rétrospective d'IFRS 11 supprimant l'intégration proportionnelle. Les coentreprises sont désormais mises en équivalence. Les principales sociétés impactées par l'application d'IFRS 11 et désormais mises en équivalence sont :

- En France : Geimex (Leader Price à l'international) sur le T3 2013 et le T3 2014
- En Uruguay : Disco sur le T3 2013 et le T3 2014

Le chiffre d'affaires du T3 2013 retraité présenté ci-dessous diminue de 57,3 M€ par rapport à celui publié l'année dernière, principalement au titre de Disco et Geimex.

Le chiffre d'affaires de l'activité de e-commerce est comptabilisé à la réception des marchandises par les clients. Les chiffres consolidés du T3 2013 ont été retraités en conséquence ainsi que les revenus locatifs des galeries commerciales de GPA.

CA consolidé HT (en M€)	T3 2013 publié	T3 2013 retraité	T3 2014	Variations T3 2014 / T3 2013 retraité
Groupe Casino	11 777	11 722	11 967	+2,1%
Groupe GO Sport	172	172	180	-
Autres*	4	1	1	-
Total Groupe Rallye	11 952	11 895	12 148	+2,1%

** Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements »*

IV. COUTS ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

Concernant les frais liés à l'Offre, l'acquisition de la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre représenterait, sur la base d'un prix d'Offre de 9,10 euros par Action, un montant maximal de 5.047.788 euros hors frais divers et commissions. Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques et comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication est estimé à environ 360.000 euros (hors taxes).

Le coût total maximal de l'Offre est ainsi estimé à environ 5.410.000 euros et sera financé par l'Initiateur sur ses propres ressources.

Par ailleurs, au titre de l'acquisition par l'Initiateur d'un bloc de 458.860 actions de la Société auprès de la société Etablissements Darty & Fils intervenue le 27 septembre 2013, la réalisation de l'Offre donnera lieu à un complément de prix au bénéfice d'Etablissements Darty & Fils d'un montant de 3,10 euros par action, soit, sur la base des 458.860 actions du bloc acquis, un montant total de 1.422.466 euros.

V. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES DE RALLYE

V.1 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

A la suite de l'acquisition par Rallye de la totalité des actions Groupe Go Sport non encore détenues par elle (à l'exception des 83.081 actions auto-détenues par la Société), la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres conformément au traitement prévu par les normes IFRS. Compte tenu des termes envisagés de l'Offre, et, si les conditions du retrait obligatoire sont remplies, cette comptabilisation n'aura pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres de Rallye.

V.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Rallye

Compte tenu de la taille respective des sociétés Rallye et Groupe Go Sport, et du fait que Groupe Go Sport est déjà consolidé en intégration globale dans les comptes de Rallye, l'impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Rallye sera non significatif.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres de Rallye n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

VI. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A RALLYE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 14 octobre 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Rallye et visant les actions de la société Groupe Go Sport. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Franck Hattab, Directeur Général Délégué de Rallye